

Prexilexis

CONSEILS & EXPERTISE-COMPTABLE



**VOTRE EXPERT COMPTABLE
VOUS INFORME**



**Conseil et
Stratégie**



Gestion



**Expertise
comptable**



Juridique



Social



Audit

www.prexilexis.com



Nouveaux arrêts maladie papier

Votre expert comptable vous informe



Un décret entérine la nouvelle
obligation à compter du 1er juillet
2025



Nouveaux arrêts maladie papier

Nouveaux arrêts maladie papier : c'est officiel

Un décret entérine la nouvelle obligation à compter du 1er juillet 2025.

Lorsque l'arrêt de travail n'est pas prescrit ou prolongé de manière dématérialisée, l'assuré doit envoyer à la caisse primaire d'assurance-maladie dans les 2 jours le nouveau formulaire papier mis à disposition des praticiens par l'assurance maladie.

Pour rappel, ce formulaire répond à des spécifications techniques qui en permettent l'authentification.

Ces dispositions s'appliquent aux arrêts de travail prescrits ou renouvelés à compter du 1er juillet 2025.

Arrêt maladie : utilisation obligatoire d'un nouveau formulaire sécurisé

Dès le 1er juillet 2025, l'utilisation de ce formulaire sécurisé deviendra obligatoire pour tout envoi d'un avis d'arrêt de travail sous format papier.

Ce nouveau Cerfa sécurisé comporte 7 points d'authentification (étiquette holographique, encre magnétique, etc.). Les professionnels de santé sont encouragés à l'utiliser dès maintenant lorsqu'ils ne peuvent pas réaliser d'arrêt dématérialisé.

À compter du 1er juillet 2025, l'utilisation de ce formulaire sécurisé deviendra **obligatoire** pour tout envoi d'un avis d'arrêt de travail sous format papier. **Tous les autres formats seront systématiquement rejetés.** Les scans et les photocopies, notamment, ne pourront plus être acceptés et seront considérés comme des faux.

L'utilisation de ce nouveau formulaire Cerfa doit permettre de diminuer significativement les risques de falsification.